Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-06_09_2026-DE

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 3 septembre 2026 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY	Alexandre LE DANTEC
	Odile HERVE	Sophie MENGUY
	Ghislaine COTREL	Eric MORDELET
	Arnaud LE BRAS	René QUEMENEUR
	Laure ROPERS	Raphaël LOUBATON
	Romain LE CABEC (19h00)	Myriam BIDAULT (18h50)
	Gilles LE CALVEZ	
	Sylvie LE NORMAND	
Absents excusés :	Hélène CORBEL	
Absents :		
Pouvoirs :	Eric MORDELET pour Arnaud LE BRAS	
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Ghislaine COTREL	

N° 06.09.2026 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - pour le projet de réhabilitation de la maison EVEN

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour la délibération concernant le plan de financement du projet de réhabilitation de la Maison EVEN concernant la subvention au titre du contrat de territoire.

Il rappelle la délibération n°03.07.2025 dans lequel un premier plan de financement avait été voté et présente le nouveau plan de financement dans lequel le montant de la subvention du contrat de territoire sollicité était de 79800 € et présente le nouveau plan de financement dans lequel le montant de la subvention du contrat de territoire sollicité est de 113 734 €.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260910-06_09_2026-DE

Extension du dernier commerce communal et création d'un logement social

Estimation opération travaux :

Dépenses	
Eligibles CDT 2022-2027	
Travaux extension et réhabilitation partie Bar	210 846.00 €
Travaux rénovation logement social - PLUS	178 994.00 €
Travaux ravalement partie commerce	27 100.00 €
MOE + Permis de construire	35 440.00 €
Diagnostics divers (amiante, audit, DPE, bureau de contrôle, étude de sol, ERP…)	25 000.00 €
Total (1)	477 380.00 €
Non éligibles CDT 2022-2027	
Total (2)	- €
TOTAL (1+2)	477 380.00 €

Recettes			
Aides publiques		% / à l'opération globale	% / aux dépenses éligibles
Région - BVPB	66 600.00 €	13.95 %	
Etat - DETR	45 000.00 €	9.43 %	
Département – contrat de territoire	113 734.00 €	23.82 %	
Etat - Bonus "recyclage foncier et immobilier"	3 001.00 €	0.63 %	
Total subventions + les loyers	299 459.60 €	62.73 %	
loyers sur 5 ans logement (319€/ mois)	25 140.00 €		
loyers sur 5 ans commerce (766,41€ /mois)	45 984.60 €		
Autofinancement			
Commune	177 920.40 €	37.27 %	
Total autofinancement (2)	177 920.40 €	37.27 %	
TOTAL (1+2)	477 380.00 €	100.00 %	

Attention : le montant de la subvention CDT 2022-27 sollicité ne doit pas dépasser 70 % des dépenses éligibles

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Valide** le projet et le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- **Demande** à bénéficier des aides au titre du contrat de territoire en complément des aides des instances détaillées dans le tableau ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

La secrétaire de séance,
Ghislaine COTREL